

EURODEFENSE

Monsieur Jacques Santer en sa qualité de Président en exercice du réseau EURODEFENSE vous a adressé le 23 octobre 2008, avec l'accord de l'ensemble des associations nationales, un document synthétisant leurs réflexions sur la « mise en œuvre de la coopération structurée permanente ».

Ces réflexions ont été poursuivies depuis et il est apparu utile pour la promotion de ce concept novateur d'établir un projet de canevas d'accord qui pourrait servir d'introduction aux travaux que les Etats Participants seront amenés à conduire pour mettre en forme le document qui les liera.

Un projet complémentaire a donc été rédigé, mis en circulation active auprès des membres du réseau et amélioré par la prise en compte exhaustive de leurs commentaires et amendements.

La version de synthèse a été discutée par les Présidents au cours de leur conférence semestrielle qui s'est tenue à Vienne les 22 et 23 mai, et adoptée sous la forme du « document de travail relatif à la mise en œuvre de la Coopération Structurée permanente » que j'ai l'honneur de vous transmettre cijoint. Les critères chiffrés destinés à préciser sous quelles conditions les Etats Membres pourront participer à cet accord sont annexés à ce document de travail.

Afin de montrer que nos propositions de critères chiffrés sont telles qu'elles devraient permettre à une large majorité d'Etats Membres de rejoindre la Coopération structurée permanente nous joignons également (PJ 2) les données issues de documents publiés par l'Agence européenne de défense.

Andrew Douglas-Bate Président d'EuroDéfense-United Kingdom Président en exercice d'EURODEFENSE

P.J.: 1.- Document de travail relatif à la mise en œuvre de la Coopération Structurée Permanente

2.- Données chiffrées issus de documents publiés par l'AED

Monsieur Javier Solana, Haut représentant de l'Union européenne pour la Politique étrangère et de sécurité commune, Secrétaire général du Conseil de l'Union Européenne